

# CITÉ DE QUÉBEC

CITÉ DE QUÉBEC  
District de Québec.

A savoir :

## REGLEMENT No. 318

**Pour amender le règlement concernant la Construction  
des bâtisses.**

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel de Ville, dans la dite Cité, le vingt-sixième jour d'août mil neuf cent trente-huit (1938), conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir :

Lu pour la première fois le 19 août 1938.

Publié dans "L'Événement" et le "Daily Telegraph".

Lu pour la deuxième fois et passé le 26 août 1938.

Copie transmise à Son Hon. le Lieut.-Gouverneur.

Son Honneur LE MAIRE,

Les Echevins BERTRAND,  
DINAN,  
DROLET, E.,  
DUVAL,  
GARNEAU,  
MARTEL,  
MORIN,  
NOREAU,  
POULIN,  
SAMSON,  
SIMARD,  
TREMBLAY.

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil Municipal de la Cité de Québec, et ledit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir :

10.—Le dernier alinéa du sous-paragraphe "C" du paragraphe 1 du règlement numéro 24EE, est abrogé et remplacé par le suivant :

"Il sera permis, entre l'avenue Brown et l'avenue des Erables, de construire sur le côté sud du chemin Ste-Foy, des maisons de trois étages, à quinze pieds de la ligne homologuée".

20.—Le règlement 24MM est amendé en ajoutant à la suite du paragraphe A le paragraphe suivant soit le paragraphe B :

"B.—Cependant, entre l'avenue Brown et l'avenue des Erables, sur le côté sud du chemin Ste-Foy, il sera permis d'ériger des maisons de trois étages, à quinze pieds de la ligne homologuée".

30.—Le présent règlement est déclaré faire partie du règlement numéro 24-B et de ses amendements.

Attested

L. S.

F.-X. CHOUINARD,

LUCIEN BORNE,

Greffier de la Cité

Maire

*Copie certifiée*  
*F. X. Chouinard*  
*Greffier de la Cité* *Maire*